

Partie 3. Les acteurs de la justice

Parmi les acteurs de la justice, il en est une catégorie déjà étudiée et qui est évidemment une catégorie au cœur du système judiciaire : ce sont évidemment les magistrats.

Les magistrats, on en a parlé au moment où on a abordé l'indépendance de la justice. On a évoqué la différence entre les magistrats du siège et les magistrats du parquet, comment les magistrats étaient recrutés ainsi que l'organe de contrôle, le Conseil Supérieur de la Magistrature.

On va se concentrer sur ce qu'on appelle les auxiliaires de justice. Les auxiliaires de justice, l'expression désigne tout le personnel judiciaire ou parfois extrajudiciaire qui participe d'une façon ou d'une autre au procès.

Traditionnellement parmi les auxiliaires de justice, on distingue deux catégories. Les auxiliaires qui sont plutôt là pour venir appuyer le magistrat dans sa mission et on parle des **auxiliaires du juge** ou les auxiliaires qui viennent plutôt au secours des parties, qui sont là pour appuyer les parties dans leur action et on les appelle les **auxiliaires des parties**.

Revision #1

Created 29 November 2024 07:46:38 by Antoine Crouzet

Updated 29 November 2024 07:47:07 by Antoine Crouzet